

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 14 mai 2018, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Pauline Lauzon, conseillère

Diane Sirard , conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Hélène Lévesque , conseillère

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Martine Charron, secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2018-05-123

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la secrétaire-trésorière adjointe en y ajoutant le point suivant:

- Formation *Introduction à la sécurité civile*

ADOPTÉE

2018-05-124

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 ET 16 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 9 et 16 avril 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver le procès-verbal des séances du 9 et 16 avril 2018 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2018-05-125

TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2018-04

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2018, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires tel qu'indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2018-05-126 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 14 mai 2018 à savoir:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	264 656,00 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	21 821,33 \$
AUTRES DÉPENSES	28 530,87 \$
TOTAL DU MOIS	315 008, 20 \$

ADOPTÉE

2018-05-127 SIGNATURE DU CONTRAT AVEC LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Gilbert Pilote, maire à signer le contrat de travail à intervenir entre Madame Bernadette Ouellette à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2018-05-128 NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE nommer Madame Bernadette Ouellette au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Ferme-Neuve et que celle-ci entrera en fonction le 3 juillet 2018.

DE PLUS, à compter de cette date, Madame Bernadette Ouellette sera autorisée à signer tous les effets bancaires, projets ou mandats qui requerront sa signature.

ADOPTÉE

2018-05-129 ANIMAUX DE COMPAGNIE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande à la MRC d'Antoine-Labelle d'analyser la possibilité d'une réglementation visant les animaux de compagnie et de voir à la mise sur pied d'une SPCA pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2018-05-130

APPUI CONDITIONNEL À L'HÔPITAL DE SAINT-JÉRÔME ET DEMANDE DE MISE À NIVEAU DE L'HÔPITAL DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT que l'hôpital de Mont-Laurier a besoin de rénovations majeures de ses chambres à 2 ou 4 lits, lesquelles sont non conformes selon les normes architecturales répondant à la prévention des infections nosocomiales, sans services sanitaires (salle de bain) et rendant la dispense de nos soins problématique, et ce, au détriment de notre population;

CONSIDÉRANT que la mise à niveau a été priorisée par la direction du CISSS et analysée par le ministère de la Santé après le dépôt d'un plan fonctionnel et technique de 22 M\$ pour l'hôpital de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de mise à niveau de la salle d'urgence de l'hôpital de Rivière-Rouge devient une nécessité;

CONSIDÉRANT que la population de la MRC d'Antoine-Labelle est une des plus vieillissante et pauvre de la province du Québec;

CONSIDÉRANT que la ville de Mont-Laurier et la MRC d'Antoine-Labelle sont considérées comme une région éloignée et que sa population a besoin de soins spécialisés sur place;

CONSIDÉRANT que notre région nécessite le service d'une résonance magnétique pour assurer le recrutement et la rétention de radiologiste et les services en hospitalisation et en urgence par des médecins en médecine familiale;

CONSIDÉRANT que les citoyens sont obligés de parcourir jusqu'à 500 km pour des résonances magnétiques et tout autant pour des opérations d'un jour, augmentant ainsi, considérablement les coûts que, souvent, les citoyens ne peuvent se permettre;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme demande l'appui des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle pour la modernisation de l'hôpital de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que la modernisation de nos installations communes viendrait créer une mise à niveau des soins et assurer une activité économique importante de nos régions priorisées localement par le CISSS des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve demande la modernisation de l'hôpital de Mont-Laurier et l'étude de la mise à niveau de la salle d'urgence de Rivière-Rouge de façon prioritaire, assurant ainsi leurs rôles sous-régionaux.

QUE la Municipalité appuie la Ville de Saint-Jérôme concernant la modernisation de l'hôpital de Saint-Jérôme pour assurer son rôle régional en complémentarité, et ce, dans une enveloppe budgétaire respectant nos priorités sous-régionales et régionales.

Copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Philippe Couillard, Premier ministre du Québec, à Monsieur Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, à Monsieur Pierre Arcand, président du Conseil du trésor, à Madame Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides, à Monsieur Marc Bourcier, député de Saint-Jérôme ainsi qu'à Monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle.

Copie de la présente résolution soit également transmise à Monsieur Jean-François Foisy, président directeur général du CISSS des Laurentides, ainsi qu'à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2018-05-131 DEMANDE DE COMMANDITE - 22E ÉDITION TOURNOI DE GOLF DES CAMIONNEURS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le versement de 500 \$ à même le poste budgétaire de subvention aux OBNL à l'*Association des camionneurs des trois vallées* pour leur 22^e édition du *tournoi de golf des camionneurs* qui se déroulera le 26 mai 2018.

ADOPTÉE

2018-05-132 DEMANDE DE COMMANDITE AVIATION PLMG

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le versement de 100 \$ à même le poste budgétaire de subvention aux OBNL à *Déjeuner annuel aérien sous le chapiteau* de Sainte-Anne-du-Lac pour leur 2^e édition de *Jeunes en vol 2018* qui se déroulera le 11 août 2018.

ADOPTÉE

2018-05-133 RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve approuve le règlement # 60 décrétant les coûts d'acquisition d'un compacteur à déchets et d'un chargeur sur roues de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

2018-05-134 OMH ÉTATS FINANCIERS 2017

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal approuve le dépôt des états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation.

QUE le directeur général soit autorisé à payer le solde de 461,00 \$.

ADOPTÉE

2018-05-135 SUBVENTION CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le versement de 873,83 \$ au Centre communautaire de Ferme-Neuve à titre de 2^e versement de la subvention 2018.

ADOPTÉE

2018-05-136 REMBOURSEMENT DE TAXES MUNICIPALES

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à rembourser la somme de 327,94 \$ pour le dossier matricule 9271 74 4957 à la suite d'une modification émise par l'évaluateur.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2018-05-137 PARTICIPATION AU PROGRAMME PIQM-MADA SOUS-VOLET 2.5

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve désire participer au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (MADA) qui vise à offrir une aide financière aux municipalités engagées dans la démarche MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés et qui a pour but d'améliorer la qualité de vie des personnes aînées et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet « Installation d'un ascenseur au centre sportif Ben-Leduc ».

QUE Monsieur André Lachaine, directeur du service des loisirs soit autorisé à présenter le projet et à signer les documents nécessaires pour la réalisation de celui-ci.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-24

Le directeur général dépose auprès du conseil municipal le premier projet de règlement numéro 23-24 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage.

Une copie dudit règlement est disponible pour le public.

AVIS DE MOTION (PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-24)

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Mario Lachaine à l'effet qu'il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage.

2018-05-138 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-24

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le premier projet de règlement numéro 23-24 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

2018-05-139 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-24

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'une assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 23-24 modifiant le règlement de zonage numéro 23 soit tenue le 11 juin 2018.

ADOPTÉE

2018-05-140 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU LOT 5 090 797

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Marcel Paradis et invite la population à se prononcer;

La secrétaire-trésorière adjointe fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement du mur NORD-OUEST d'une future construction résidentielle situé à 6,20 mètres et son coin NORD-EST situé à 6,21 mètres au lieu de 10 mètres imposés à la marge de recul latérale;

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone REC-11.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 25 avril 2018, portant le numéro de CCU-224-04-18;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Marcel Paradis afin de permettre l'empiètement du mur NORD-OUEST d'une future construction résidentielle situé à 6,20 mètres et son coin NORD-EST situé à 6,21 mètres au lieu de 10 mètres imposés à la marge de recul latérale, zone REC-11.

QUE les conditions suivantes devront être respectées pour que la dérogation mineure soit considérée valide dans le futur: soit le garage attenant ainsi construit, l'usage servira exclusivement de garage et ne pourra en aucun temps être transformé en espace habitable, qu'il y ait plantation d'arbres le long de la ligne latérale du lot sur une largeur de 3 mètres et qu'un nouveau plan d'implantation d'un arpenteur-géomètre devra être soumis en vertu de la présente dérogation mineure.

ADOPTÉE

2018-05-141

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 10, CROISSANT DES JOURNALISTES

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Dany Sanche et invite la population à se prononcer;

La secrétaire-trésorière adjointe fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement du mur NORD d'un agrandissement projeté de la résidence situé à 3,70 mètres et son autre coin EST situé à 5,70 mètres au lieu de 18 mètres imposés à la marge de recul du lac;

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone RES-13.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 25 avril 2018, portant le numéro de CCU-225-04-18;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal reconnaît les dimensions de la galerie qu'il y avait dans le passé, qu'il considère qu'il y a alors un droit acquis et qu'il reconnaît l'existence de ladite galerie depuis 1994.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Dany Sanche afin de permettre l'empiètement du mur NORD d'un agrandissement projeté de la résidence situé à 3,70 mètres et son autre coin EST situé à 5,70 mètres au lieu de 18 mètres imposés à la marge de recul du lac comme indiqué sur le plan préparé par Monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, en date du 1^{er} mars 2018, et portant le numéro de minute 3689, le tout pour le 10, croissant des Journalistes, portant le numéro de LOT 5 090 721, au cadastre du Québec, zone RES-13.

ADOPTÉE

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 4, MONTÉE BASKATONG

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Dany Sanche et invite la population à se prononcer;

La secrétaire-trésorière adjointe fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre l'empiètement du coin SUD-OUEST de l'agrandissement projeté situé à 2,08 mètres au lieu de 5 mètres prescrit à la marge de recul latérale;

Permettre l'empiètement du coin NORD-OUEST de l'agrandissement projeté situé à 1 mètre et son autre coin situé à 1,23 mètre au lieu de 8 mètres prescrit à la marge de recul arrière.

Permettre l'empiètement du coin NORD de l'agrandissement projeté situé à 1,56 mètre au lieu de 8 mètres prescrit à la marge de recul avant.

Le tout tel que spécifié au règlement no. 23 relatif au zonage pour la zone RES-13.

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 25 avril 2018, portant le numéro de CCU-226-04-18;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Dany Sanche afin de permettre l'empiètement du coin SUD-OUEST de l'agrandissement projeté situé à 2,08 mètres au lieu de 5 mètres prescrit à la marge de recul latérale;

Permettre l'empiètement du coin NORD-OUEST de l'agrandissement projeté situé à 1 mètre et son autre coin situé à 1,23 mètre au lieu de 8 mètres prescrit à la marge de recul arrière.

Permettre l'empiètement du coin NORD de l'agrandissement projeté situé à 1,56 mètre au lieu de 8 mètres prescrit à la marge de recul avant comme indiqué sur le plan préparé par Monsieur Normand Gobeil, arpenteur-géomètre, en date du 21 avril 2018, et portant le numéro de minute 3706, le tout pour le 4, montée Baskatong, portant le numéro de LOT 5 090 910, au cadastre du Québec, zone RES-13 et qu'il ne pourra y avoir ajout d'ouverture sur les murs latéraux et arrière.

ADOPTÉE

2018-05-143

AFFICHAGE CLUB QUAD DESTINATION HAUTES-LAURENTIDES

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le *Club Quad Destination Hautes-Laurentides 15-106* à procéder à l'installation de panneaux signalétiques sur le Lot 5 090 217 appartenant à la Municipalité de Ferme-Neuve et respecter la réglementation municipale qu'aucune enseigne ou partie d'enseigne ne peut être située en tout ou en partie à moins de 1 mètre de toute emprise routière et où à moins de 5 mètres de la chaussée. Toute enseigne doit être convenablement entretenue et ne représenter aucun danger pour la sécurité.

QU'il devra apparaître sur ces derniers le logo ou une inscription de la Municipalité de Ferme-Neuve pour rendre le tout conforme.

ADOPTÉE

2018-05-144

OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Joël Gagnon à titre d'opérateur de machineries lourdes (poste régulier saisonnier) pour le service des travaux publics à partir du 30 avril 2018 et de confirmer sa date d'ancienneté au 15 mai 2017.

QUE le service de paie soit avisé des modifications à apporter au traitement salarial (échelon 3) de Monsieur Joël Gagnon, et ce, à compter du 30 avril 2018.

ADOPTÉE

2018-05-145

ENTENTE AVEC LA MRC D'ANTOINE-LABELLE QUANT À L'UTILISATION DES SERVICES DE L'INGÉNIEUR CIVIL RÉGIONAL

ATTENDU la confirmation de l'aide financière de 50 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU que la MRC a créé un poste occasionnel et à temps complet d'ingénieur civil régional, à raison de 35 heures par semaine, afin de fournir une expertise technique à la MRC ainsi qu'à certaines municipalités comprises sur son territoire;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve souhaite également se prévaloir des services de cette ressource afin de combler ses besoins en matière d'ingénierie civile;

ATTENDU que la Municipalité de Ferme-Neuve et la MRC d'Antoine-Labelle désirent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services visant à permettre à la municipalité de se prévaloir des services de la ressource embauchée par la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de fixer les modalités administratives de cette entente de fourniture de services;

ATTENDU le dépôt de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que les municipalités signataires pourraient bénéficier des services de l'ingénieur civil à un taux horaire de 65,00 \$/heure;

ATTENDU que pour être signataires les municipalités doivent déclarer minimalement 15 heures à titre de service de base pour un montant de 975,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, ladite entente.

DE PLUS, il est résolu de déclarer une banque de 100 heures d'utilisation du service d'ingénierie civil régional pour l'année 2018, incluant le service minimal de 15 heures et le service de surveillance de chantier et de nommer Monsieur Michel Deslauriers pour représenter la Municipalité de Ferme-Neuve sur la table des signataires.

ADOPTÉE

2018-05-146

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2018-03-091

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le prix d'achat indiqué à la résolution 2018-03-091 au deuxième paragraphe concernant l'achat d'une brosse frontale et d'une gratte pour le service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il doit y avoir modification dans le montant de remboursement au fonds de roulement pour ces deux (2) achats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal modifie la résolution 2018-03-091 au deuxième paragraphe afin que l'on y indique le prix d'achat pour la brosse frontale au montant de 3 968 \$ avant les taxes applicables et que le remboursement se fera sur trois (3) ans au montant de 1 388,64 \$ et que l'on indique le prix d'achat pour la gratte au montant de 3 000 \$ avant les taxes applicables et que le remboursement se fera sur trois (3) ans au montant de 1 049,88 \$.

ADOPTÉE

2018-05-147

CLUB QUAD DESTINATION HAUTES-LAURENTIDES 15-106 - CHEMIN NIBI ET DE LA BAIE DU DIABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le *Club Quad Destination Hautes-Laurentides 15-106* à circuler sur le chemin Nibi et le chemin de la Baie du Diable sur le territoire de Ferme-Neuve tel qu'indiqué sur le tracé projeté déposé aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-05-148 **CLUB QUAD DESTINATION HAUTES-LAURENTIDES 15-106 - SECTEUR LAC MAJOR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise le *Club Quad Destination Hautes-Laurentides 15-106* à circuler sur le sentier qui longe de lac Major sur le territoire de Ferme-Neuve et qui permet de rejoindre la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac tel qu'indiqué sur le tracé projeté déposé aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-05-149 **DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES - MTQ (DÉFI DU DIABLE)**

CONSIDÉRANT les activités de l'été 2018 sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que celui-ci implique la fermeture temporaire de certains segments de rue;

CONSIDÉRANT que dans certaines rues, la municipalité doit obtenir du ministère des Transports du Québec son aval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'activité du *Défi du Diable* qui aura lieu le 16 juin 2018, que le tronçon de la Route 309 Nord entre la 18^e Rue et le 2^e rang de Gravel soit fermé à la circulation et qu'un contournement soit fait sur la 18^e Rue pour se diriger vers la Route 309 Nord.

ADOPTÉE

2018-05-150 **DEMANDE DE FERMETURE TEMPORAIRE DE RUES - MTQ (SUPER PARTY DES CAMIONNEURS)**

CONSIDÉRANT les activités de l'été 2018 sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que celui-ci implique la fermeture temporaire de certains segments de rue;

CONSIDÉRANT que dans certaines rues, la municipalité doit obtenir du ministère des Transports du Québec son aval;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'activité du *Super Party des camionneurs* qui aura lieu le 26 et 27 mai 2018 ainsi que pour le 1^{er}, 2 et 3 juin 2018, que le tronçon de la Route 309 Nord entre la 18^e Rue et le 2^e rang de Gravel soit fermé à la circulation et qu'un contournement soit fait sur la 18^e Rue pour se diriger vers la Route 309 Nord.

ADOPTÉE

2018-05-151 OFFRE DE SERVICES SOLECO

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services E-17-10-19-01 de *Soleco* pour la réalisation des plans et devis et la surveillance de travaux des ruisseaux Bissonnette et Morin telle que décrite dans sa correspondance du 17 novembre 2017.

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'offre de services professionnels pour la réalisation des plans et devis et la surveillance de travaux des ruisseaux Bissonnette et Morin sous le numéro municipal FN-18-V-12.

ADOPTÉE

2018-05-152 DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE suite à la réorganisation du service incendie, la Municipalité de Ferme-Neuve mette fin au contrat de Monsieur Jean-Luc Charbonneau qui occupait le poste de directeur du service des incendies de la Municipalité de Ferme-Neuve.

QUE cette fin de contrat soit effective à compter du 30 mai 2018.

QU'une lettre de remerciement lui soit envoyée pour le remercier des 56 années que celui-ci a données à la municipalité.

ADOPTÉE

2018-05-153 ENTENTE AVEC LA MRC D'ANTOINE-LABELLE QUANT À L'UTILISATION DES SERVICES DU TPI POUR FIN DE DIRECTION DU SERVICE INCENDIE DE FERME-NEUVE

ATTENDU de la fin de contrat du directeur du service incendie de Ferme-Neuve;

ATTENDU que la direction du service doit être assurée par un officier non urbain pour diriger ce service;

ATTENDU que par entente, la MRC d'Antoine-Labelle peut libérer son TPI afin de répondre temporairement à titre de directeur du service incendie de Ferme-Neuve;

ATTENDU qu'il devra quand même y avoir un responsable local de la brigade des incendies de Ferme-Neuve;

ATTENDU que la présente entente se déroulera du 14 mai 2018 jusqu'au 31 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le maire et la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre la MRC d'Antoine-Labelle et la Municipalité de Ferme-Neuve afin de conclure une entente de service pour le prêt de personnel en incendie.

QUE Monsieur Mathieu Meilleur soit nommé directeur par intérim du service incendie de Ferme-Neuve.

QUE Monsieur Dominic Coursol du service incendie de Ferme-Neuve soit nommé responsable de caserne et qu'il ait toutes les autorités sur l'ensemble des pompiers de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2018-05-154

ANNULLATION DE FACTURE MONSIEUR SIMON MORIN

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le directeur général soit autorisé à annuler la facture numéro CRF1700637 pour un service de désincarcération à Monsieur Simon Morin au montant de 1 583,79 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE

2018-05-155

FORMATION INTRODUCTION À LA SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Hélène Lévesque à assister à la formation concernant la formation *Introduction à la sécurité civile* qui se déroulera le 11 juin 2018 à la MRC d'Antoine-Labelle.

QUE les frais d'inscription, de repas et de déplacement soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2018-05-156

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 14 mai 2018 soit levée, il est 20 h 47.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

MARTINE CHARRON,
Secrétaire-trésorière adjointe